

D 2025 01 23 010

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 23 Janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

Absents excusés: Michèle GALLET, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, G. MASRARI, H. GRANGE

Absents : V. KRYK, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. GRENIER à J. DAZIN, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient: I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

10. Convention avec la communauté d'agglomération du Pays de Gex pour l'utilisation du service DeclaLoc Cerfa

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 qui encadre la location de meublés de tourisme et des chambres d'hôtes qui doivent être déclarées auprès de la commune où est situé l'hébergement touristique,

Vu la délibération N°2023.00295 du bureau exécutif de la communauté d'agglomération du Pays de Gex ayant pour objet la mise à disposition de l'outil DECLA'LOC CERFA au profit des communes du Pays de Gex pour la dématérialisation des CERFA de meublés de tourisme et des chambres d'Hôtes,

Considérant le projet de convention pour la mise à disposition de l'outil,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la convention avec la communauté d'agglomération du Pays de Gex pour l'utilisation du service DeclaLoc Cerfa
- **ACTE** le principe du renouvellement de l'adhésion pour une durée de 1 an à partir du 1^{er} février 2025 ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **AUTORISE** le maire à émettre tout titre ou mandat relatif à ce dossier ainsi qu'à la convention ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Ornex, le 30 janvier 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 31 Janvier 2025

Affiché le : 31 Janvier 2025

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification